

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2026

Date de la convocation

Le 03 septembre 2026

Date de l'affichage

Le 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre 2026 à dix-neuf heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART – Maire.

Présents :

MM. PAILLART, Mmes PEREIRA, EVEN, HORCHOLLE, DELANNOY, LALLIER, GHORAB
MM TESTARD, ELIE, FRANCOIS, MARY, FAUCHEUX,

Excusés :

Mmes OUIN, BENOIST COPPET Mr BAUDART

Avait donné procuration :

Mme OUIN à Mme PEREIRA
Mme BENOIST COPPET à Mr ELIE
Mr BAUDART à Mr PAILLART

Secrétaire de séance :

Mme HORCHOLLE, Mr. ELIE

A l'ordre du jour

- Adoption du procès-verbal du jeudi 23 avril 2026
- Droits de préemption : lots de pêche, habitations, terrains
- Démission du 4ème adjoint du poste d'adjoint et de son poste de conseiller
- Suppression du poste du 4ème adjoint
- Nomination de conseillers délégués pour la commission fêtes et cérémonies
- Délégations des conseillers délégués
- Indemnités des conseillers délégués
- Remplacement du conseiller sortant
- Installation des commissions du nouveau conseiller et remplacement des attributions du 4ème adjoint (syndicats et commissions)
- Recensement : nomination du coordinateur et d'un recenseur. Indemnités
- Remplacement partiel de l'adjoint administratif
- TPE
- Cimetière : colombarium, emplacement cavurne, plaque jardin du souvenir
- Contributions fiscalisées ou budgétaires syndicat de la piscine de Savignies
- Désignation des représentants du syndicat mixte Oise Très Haut Débit.
- Adhésion au regroupement de commandes du Beauvaisis
- Revalorisation du RIFSEEP
- Convention mutuelle MNT individuelle
- Avenant SOLEUS. Dissociation des compétences sécurité SOLEUS / BUREAU VERITAS
- Ciné rural
- Colis des aînés
- Marché de Noël 2026
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire préside et remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Le Maire demande l'inscription de quatre points supplémentaires à l'ordre du jour de la réunion : Régularisation sur la décision modification N°2 au budget primitif 2026, Adhésion au service « Prévention du risque locatif », Modification de l'emploi du temps de l'été du contrat Agent Adjoint Technique contractuel, Renouvellement de contrat du poste ATSEM au 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout des quatre points supplémentaires à l'ordre du jour de la réunion.

1 - Adoption du procès-verbal du jeudi 23 avril 2026

Pas de remarque.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, accepte, adopte à l'unanimité compte rendu et signe le registre.

2 - Régularisation sur la décision modificative N°2 au budget primitif 2026

M. Le Maire informe le conseil qu'une délibération a dû être prise en urgence le 11 juin 2026 pour annuler et remplacer la délibération 23042026-07 concernant la DM n°1 du budget primitif 2026.

Il s'agit d'une régularisation sur un jeu d'écriture suite à un rejet dans le choix des comptes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Construction bâtiment public</u>			
Compte 2131 opération 356	- 1 300 €		
<u>Subv GFP rattachement bâtiment et installation</u>			
<u>Regard EP, Impasse Chanvrières</u>	+ 1 300 €		
Compte 2041512 opération 425			-
TOTAL	0 €		0 €

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette régularisation.

3- Adhésion au service « Prévention du risque locatif »

M. Le Maire prend la parole et explique que le permis de louer est effectif sur le territoire de la communauté d'agglomération depuis le 1^{er} septembre 2025 et que les propriétaires privés qui louent des logements situés sur ce territoire doivent dorénavant déposer une déclaration de mise en location dans les 15 jours qui suivent la signature du bail avec leurs locataires. Ceci dans le but de garantir aux habitants des communes des conditions de logement « dignes » et sécurisées tout en accompagnant les propriétaires bailleurs dans le respect de leurs obligations. Ce dispositif est mis gratuitement à la disposition des maires de la CAB et leur permet également d'organiser des visites de logement à leur demande lorsque cela s'avère nécessaire.

Afin de bénéficier de l'accompagnement de ce service et pour pouvoir solliciter des visites de logements, les maires doivent délibérer et signer une convention d'adhésion au service.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service « prévention du risque locatif »

4- Modification de l'emploi du temps de l'été du contrat Agent Adjoint Technique contractuel

Mme PEREIRA prend la parole pour expliquer la nouvelle organisation du grand ménage du groupe scolaire de juillet et août pour le personnel périscolaire et les agents techniques à partir de l'année scolaire 2026-2027. Décision prise en concertation avec les équipes lors de la réunion de rentrée.

Tous les ans une partie du ménage se faisait à partir du premier jour des grandes vacances pendant 3 jours et la seconde sur 5 jours une semaine avant la rentrée des classes de septembre.

Dorénavant le grand ménage se fera pendant 6 jours avant la rentrée des institutrices du mois de septembre passant les horaires de travail de l'agent adjoint technique contractuel de 20h en juillet et 20h en août à 40h sur août uniquement.

Mme PEREIRA précise qu'il n'y a aucun impact sur le salaire car le salaire est annualisé.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette modification de l'emploi du temps du grand ménage.

5- Renouvellement de contrat du poste ATSEM au 1er janvier 2027

Mme PEREIRA prend la parole. Contrat à renouveler pour 1 an jusqu'au 31/12/2027 avec modification du montant du salaire en raison de la modification de l'organisation du planning du grand ménage.

Mme PEREIRA précise que le salaire est annualisé.

Comme expliqué et validé au point trois, le grand ménage se faisait à partir du premier jour des grandes vacances pendant 3 jours et la seconde sur 5 jours une semaine avant la rentrée des classes de septembre.

Dorénavant le grand ménage se fera pendant 6 jours avant la rentrée des institutrices du mois de septembre passant les horaires de travail de l'ATSEM de 30h en juillet et 30h en août à 35h sur août uniquement avec complément si dépassement.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat de l'ATSEM pour un an avec modification du temps de travail pendant les vacances d'été et modification du montant du salaire mensuel.

6- Droits de préemption : lots de pêche, habitations, terrains

Proposition de M. Le Maire :

Vente du lot de pêche AC48 – prairie Herchies

Vente des habitations situées 16 Rue Roger Froissart, 6 Rue du Catillon, 10 Résidence du Vallon, 5 Chemin des Sources

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

7- Démission du 4ème adjoint du poste d'adjoint et de son poste de conseiller

M. Le Maire informe le conseil que M. Jean-Pierre BLOND, 4^{ème} adjoint, a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller. La démission est effective à compter du 12 juin 2026. Notification adressée par le Préfet de l'Oise.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la démission de M. Jean-Pierre BLOND de son poste d'adjoint et de conseiller.

8- Suppression du poste du 4ème adjoint

M. Le Maire propose de supprimer le poste du 4^{ème} adjoint et de nommer des conseillers délégués pour gérer la commission fêtes et cérémonies.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du poste du 4^{ème} adjoint et de nommer des conseillers délégués

9- Nomination de conseillers délégués pour la commission fêtes et cérémonies

M. Le Maire propose de nommer Mmes Christine EVEN et Amélie HORCHOLLE et M. Benoit ELIE en tant que conseillers délégués pour gérer la commission Fête et Cérémonies.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nomination de ces trois conseillers délégués pour gérer la commission Fêtes et Cérémonies

10 - Délégations des conseillers délégués

M. Le Maire propose d'attribuer les délégations suivantes sans délégations de signatures :

- Benoit ELIE : gestion administrative de la commission Fêtes et Cérémonies
- Christine EVEN : gestion logistique de la commission Fêtes et Cérémonies
- Amélie HORCHOLLE : gestion financière de la commission Fêtes et Cérémonies

Mme PEREIRA précise la nécessité d'une concertation et d'une communication entre les conseillers délégués et les conseillers de la commission.

Mme PEREIRA précise également qu'ils seront épaulés par les adjoints.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution des délégations proposées sans délégation de signature.

11 - Indemnités des conseillers délégués

Mme PEREIRA prend la parole. L'indemnité de l'adjoint sortant sera divisée en 3. La somme des 3 indemnités ne devra pas dépasser l'indemnité de l'adjoint.

Mme PEREIRA précise que les indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice brut terminal (IBT) de la fonction publique avec l'indice de référence Indice 1027 – taux de 11.77 %.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnité basée sur l'indice 1027 pour les trois conseillers délégués.

12 - Remplacement du conseiller sortant

Mme PEREIRA explique que la liste présentée aux élections municipales 2026 comportaient 17 candidats.

Par conséquent, M. Jean-Pierre BLOND 4^{ème} adjoint ayant également démissionné de son poste de conseiller, est remplacé par le 16^{ème} candidat qui devient le 15^{ème} :
Valérie BENOIST COPPET.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la montée de Mme Valérie BENOIST COPPET au sein du conseil municipal en tant que conseillère.

13 - Installation des commissions du nouveau conseiller et remplacement des attributions du 4^{ème} adjoint (syndicats et commission)

Mme Valérie BENOIST COPPET entre dans le conseil municipal en tant que conseillère municipale.

Elle a choisi de se positionner dans les commissions communales :

- Fêtes et cérémonies
- Vie associative

M. Jean-Pierre BLOND était 4^{ème} adjoint en charge des commissions :

- Fêtes et Cérémonies -> remplacé par 3 conseillers délégués (Christine EVEN, Amélie HORCHOLLE, Benoit ELIE)
- Pêche -> M. Gilles MARY étant le Garde Pêche, M. Le Maire propose de ne pas remplacer M. Jean-Pierre BLOND sur cette commission.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées au tableau des commissions communales.

14 - Recensement : nomination du coordinateur et d'un recenseur. Indemnités

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.

Mme PEREIRA prend la parole pour communiquer les noms et prénoms du coordinateur et du recenseur.

- Coordinateur : Mme Martine LALUC
- Recenseur ; Mme Magali CHERON

Mme PEREIRA précise que Mme Martine LALUC était recenseur lors du dernier recensement et que Mme Magali CHERON était conseillère municipale lors des deux derniers mandats.

Un coordinateur fait le lien entre la mairie et l'INSEE.

Un recenseur collecte les informations auprès des habitants.

Une indemnité leur sera attribuée.

M. Le Maire propose de diviser en 2, à part égale, la dotation attribuée à la commune par la préfecture, arrondis à la centaine supérieure.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2027.

Mme PEREIRA précise que ces informations seront diffusées dans le livret municipal 2026.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nomination du coordinateur et du recenseur ainsi que la proposition de calcul de l'indemnité qui leur sera versée.

15 - Remplacement partiel de l'adjoint administratif

L'adjoint administratif, temporairement absente, est remplacé partiellement par une secrétaire de mairie, détachée par le centre de gestion, à raison d'une demi-journée par semaine.

Un contrat est signé avec le centre de gestion.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remplacement temporaire de l'adjoint administratif et la prise en charge du paiement de la rémunération.

Mme PEREIRA remercie les conseillers pour leur aide, leur disponibilité et leur implication.

16 - TPE

Mme PEREIRA transmet les renseignements pris par Mme OUIIN pour la mise en place d'un TPE mobile (Terminal de Paiement Electronique).

Il doit être compatible avec la DGFIP.

Neosystems est la seule entreprise à avoir répondu. Elle propose un devis pour :

- un TPE GPRS : 1020 € TTC la 1^{ère} année puis
- maintenance incluse la première année
- 231 € HT les années suivantes soit 277.20 € TTC

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'équiper d'un TPE et accepte de valider le devis proposé.

17 - Cimetière : columbarium emplacement caverne, plaque jardin du souvenir

Mme PEREIRA prend la parole pour informer le conseil que M. POIRIER des pompes funèbres POIRIER félicite la commune pour le travail réalisé au cimetière, tant sur l'aménagement que sur l'entretien. M. POIRIER et des administrés ont qualifié les lieux comme étant un beau cimetière.

Mme PEREIRA précise que les éloges pour l'entretien revenaient aux agents techniques de la commune et que l'aménagement avait été pris en charge par Mme Marie-France FRANCOIS.

Il faut souligner qu'il est interdit d'utiliser des produits pour désherber.

Mme PEREIRA précise qu'il reste aucune place dans le premier columbarium et actuellement 3 cases disponibles dans le second. Il y a 5 cases par columbarium.

M. Le Maire souligne qu'il faudra prochainement prendre la décision pour équiper le cimetière d'un nouveau columbarium.

M. FRANCOIS demande s'il ne serait plus avantageux financièrement de penser à l'implantation de 2 columbariums.

Mme PEREIRA suggère d'enlever l'arbuste au niveau de l'espace des cavernes afin de libérer des places en cas de futurs de demandes de concessions.

Mme PEREIRA fait remarquer que la plaque, remise aux familles des défunts par la mairie à fixer sur le livre du jardin du souvenir est trop petite. Et les vis limitent la place pour la gravure. Pour une femme mariée par exemple (nom d'épouse, prénom, le nom de jeune fille, dates) ou pour des prénoms composés, ...

M. Le Maire propose deux dimensions de plaque de couleur « noire » :

- une petite de 15cm X 8cm sur 1cm d'épaisseur (fournie par la mairie)
- une grande de 19.5cm X 5cm sur 1cm d'épaisseur (non fournie)

Afin que ce soit homogène :

- la petite plaque fixée avec les vis sera placée sur le côté gauche du livre, comme la première plaque déjà installée. Elles devront être centrées sur la largeur et espacées entre elles de 2 cm sur la hauteur

- les grandes plaques seront collées sur la page droite du livre. Elles devront être également centrées sur la largeur et espacées entre elles de 2 cm sur la hauteur.

M. Le Maire suggère de commander les vis pour fixer les petites plaques afin d'avoir une homogénéité sur l'installation.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble des décisions prises et décide de modifier le règlement du jardin du souvenir.

18 - Contribution fiscalisées ou budgétaires syndicat de la piscine de Savignies

M. Le Maire explique que nous devons prendre une délibération sur nos contributions.

Il propose d'opter sur des contributions budgétaires, ainsi l'agglo prend en charge le bassin et la commune prend en charge le transport des élèves. Les frais n'impacteront plus les impôts fonciers des administrés de la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'opter pour la contribution budgétaire.

19 - Désignation des représentants du syndicat mixte Oise Très Haut Débit

Désignation faite lors de la réunion de conseil du 23/04/2026.

- Gilles MARY : titulaire
- Jean-Pierre BLOND : suppléant

Mme PEREIRA informe le conseil qu'en raison de la démission de Jean-Pierre BLOND de son poste de 4^{ème} Adjoint et de son poste de conseiller nous devons prendre une nouvelle délibération pour nommer un nouveau suppléant.

M. Benoit ELIE se présente.

Précision apportée. A la suite de la désignation des statuts approuvée lors du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2026, chaque collectivité doit désigner ses représentants dans les collèges correspondant aux compétences auxquelles elle adhère : réseaux fibres, vidéoprotection et services numériques (ENT 1^{er} degrés). Nous devons préciser si nous conservons les mêmes représentants que ceux qui sont actuellement désignés

Ces représentants participeront à l'élection des 20 délégués titulaires et des 20 suppléants appelés à siéger au Comité Syndical.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de nommer M. Benoit ELIE délégué suppléant en remplacement de M. Jean-Pierre BLOND au SOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) et de conserver ces deux représentants délégués pour les compétences auxquelles la collectivité adhère.

20 - Adhésion au groupement de commandes du Beauvaisis

M. Le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes du Beauvaisis.

M. Le Maire précise que :

- les objectifs du regroupement sont de :
 1. Coordonner et optimiser
 2. Faciliter le processus de l'achat public
 3. Réaliser des économies
 4. Sécuriser des procédures

- en tant que coordonnateur du regroupement, la Communauté de l'Agglomération du Beauvaisis prend en charge l'ensemble des procédures de passation des marchés
- l'adhésion au groupement d'achats du Beauvaisis n'oblige aucunement les communes membres à passer l'ensemble des marchés qui seront conclus en groupement.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. Le Maire à prendre toute décision, jusqu'à la fin de son mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**
- **Accepte la constitution du groupement donnant mandat au coordinateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics, signer et notifier lesdits marchés et l'approbation de la convention constitutive.**

21 - Revalorisation du RIFSEEP

Le RIFSEEP est une prime instaurée en septembre 2019 qui a été revalorisée le 03 mars 2026. Elle est divisée en 2 : IFSE et CIA.

Nous avons délibéré le 03 mars 2026 pour avis au centre de gestion qui a émis un avis favorable pour l'attribution de la RIFSSEP à M. Anthony CALLARD et la réévaluation de la RIFSSEP à Mme Delphine GICQUEL et Jérémy NORTIER.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avis favorable du centre de gestion concernant le versement de la RIFSSEP.

22 - Convention mutuelle MNT individuelle

Délibération à prendre pour modifier la convention de la mutuelle MNT collective en individuelle afin que les agents puissent avoir le choix de la mutuelle entre la MNT et la MOAT et bénéficier de la part patronale : 15 euros pour la mutuelle et 7 euros pour la prévoyance par mois.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la convention de la mutuelle MNT.

23 - Avenant SOLEUS. Dissociation des compétences sécurité SOLEUS / BUREAU VERITAS.

BUREAU VERITAS avait la charge de contrôler et certifier la conformité des produits, des infrastructures et des équipements de la commune.

M. Le Maire propose de dissocier les compétences entre BUREAU VERITAS et SOLEUS et de les répartir comme suit :

- BUREAU VERITAS pour la vérification de l'électricité et du gaz.

M. Le Maire propose de changer la gazinière de la salle annexe pour une cuisinière électrique.

- SOLEUS pour la vérification des équipements sportifs, de loisirs et de jeux (stade, aire de jeux face à la mairie, école).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dissociation des compétences de sécurité entre SOLEUS et BUREAU VERITAS.

24 - Ciné rural

Notre convention actuelle comprend 4 dates annuelles avec 2 séances par dates. 1 pour la jeunesse et 1 pour adultes pour une adhésion annuelle de 264 euros.

Tarif enfants jusqu'à 16 ans : 4 euros

Tarifs adultes : 5 euros

Avec les nouvelles réglementations :

- Notre adhésion 2027 passera à 280 euros.

- Nous devons enregistrer :

- 20 entrées / séance pour les films jeunesse contre une moyenne de 11 entrées / séance sur l'année 2025
- 20 entrées / séance pour les films adultes contre une moyenne de 13 entrées / séance sur l'année 2025
- Nous devons payer la différence en fin d'année si nous n'atteignons pas les objectifs fixés.

Le partenariat avec le Ciné rural doit être renouvelé avant le 31 octobre 2026.

Après analyse des chiffres exposés et transmis par le ciné rural, M. Le Maire propose l'arrêt de l'adhésion.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas renouveler l'adhésion au ciné rural pour l'année 2027.

25 – Colis des aînés

Mme PEREIRA rappelle que l'attribution des colis des aînés s'adresse aux personnes âgées de 61 ans et plus et qu'il faut être inscrit sur les listes électorales.

Un sondage a été réalisé auprès des administrés pour connaître la tendance entre colis et repas.

Le choix du colis a été, cette année, unanime dans les réponses.

Le thème du colis de cette année est : repas gourmand (tout ce qu'il faut pour passer un repas sans cuisiner).

La distribution du colis aura lieu samedi 12 décembre 2026 après-midi.

La commission Fêtes et Cérémonies a sélectionné des produits locaux pour composer le colis.

Coût pour un couple : 61,17 € par colis

Coût pour une personne seule : 48,35 par colis.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les produits choisis et les devis proposés.

26 – Marché de Noël 2026

Mme PEREIRA rappelle :

- La date du marché de Noël 2026 : samedi 5 décembre 2026

- Les horaires d'ouverture du marché : 10h – 18h
- Les horaires de la marche : 10h – 12h

Mme PEREIRA passe la parole aux futurs conseillers délégués de la commission Fêtes et Cérémonies.

Mme Amélie HORCHOLLE précise qu'une réunion aura lieu le samedi 3 octobre avec le conseil et les associations de la commune.

13 exposants ont répondu présents en plus de la présence des associations proposant de multiples activités.

La commission est en attente de réponses.

Mme Christine EVEN propose une promenade en calèche pour les enfants et la vente de marrons grillés.

M. Aurélien TESTARD informe de la mise à disposition de barnums prêtés par les Jeunes Agriculteurs de l'Oise et propose la fabrication du support pour faire griller les châtaignes.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les différentes propositions d'activité pour le marché de Noël 2026.

27 - Questions diverses

M. Le Maire prend la parole :

- ✓ Pour statuer sur le plan de vente des logements HLM situés sur notre territoire rue Canthereine au cours de la période 2027-2032. Ces cessions interviendraient en priorité au bénéfice des locataires occupants souhaitant accéder à la propriété ou à des tiers en cas de libération du logement.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable sur la mise en vente des logements HLM situés sur notre territoire.

- ✓ Pour notifier que la Directrice Départementale des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après jusqu'à la fin de l'expiration du mandat des membres du conseil municipal. **Mme PEREIRA** précise que la CCID s'est appuyée sur la liste des 24 personnes qu'elle a demandé.

➤ Titulaires ;

- Mme PEREIRA Stéphanie
- M. TESTARD Aurélien
- Mme EVEN Christine
- M. FRANCOIS Marc
- Mme LALIER Fiona
- M. MARY Gilles

➤ Suppléants :

- M. FAUCHEUX Louis-Gérard
- Mme DELANNOY Christine
- Mme BENOIST COPPET Valérie
- M LALUC Patrice

- M. BLANCHARD Patrick
- Mme RENOULT Sandrine

Lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

M. Le Maire est président de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).

Mme PEREIRA prend la parole :

- ✓ Pour indiquer l'effectif 2026-2027 de l'école = 54 élèves répartis dans les classes comme suit :
 - Mme DELAVENNE : 20 élèves (PS/MS/GS)
 - Mme MASSELIN (Directrice) : 17 élèves (CP/CE1)
 - Mme LECLERE : 17 élèves (CE2/CM1/CM2).
- ✓ Les rencontres séniors reprennent ce jour, jeudi 10 septembre de 14h à 16h à la salle annexe le jeudi deux fois par mois. Elles s'adressent à tous les séniors, retraités ou non et peuvent être accompagnés de leurs petits enfants pendant les vacances scolaires. L'opportunité de créer des rencontres intergénérationnelles.
- ✓ Pour informer le conseil :
 - Des travaux qui ont été réalisés cet été au groupe scolaire par les agents techniques de la commune. Transformation de la cuisine de l'école existante en deux pièces : bureau de la directrice et cuisine de l'équipe scolaire.
 - De la transformation d'une toilette à l'ancienne en placard.
 - De l'achat d'un frigidaire plus grand pour le repas de l'équipe scolaire, le goûter d'anniversaire des enfants fournis par les parents, les gâteaux réalisés à l'école par les enfants. L'ancien frigidaire, beaucoup plus petit, est réservé exclusivement pour les repas des enfants ayant un PAI. Les repas PAI doivent être impérativement conservés à part des autres repas pour respecter les consignes d'hygiène alimentaire.

Mme PEREIRA, M. TESTARD et M. Le Maire félicitent et remercient les agents techniques pour l'excellent travail accompli, ainsi que le Pass Permis Citoyen présent cet été au mois d'août pour son implication et son esprit professionnel. Ils saluent également l'adaptation et le travail du jeune en contrat à la commune pour la période estivale d'avril à octobre 2026.

- ✓ Herchieschool a renouvelé le bureau lors de l'assemblée générale du mercredi 9 septembre 2026.

Equipe sortante :

 - Laurie DAVID : Présidente
 - Séverine DANIEL : Trésorière

Equipe entrante :

 - Laureen HULOT GRUET : Présidente
 - Amélie MOREAUX : Vice-présidente
 - Charlène SIMONET : Trésorière
 - Membres : Mmes LEBRUN Pamela, DOAN Ludivine, FRIEDRICH Maud.
- ✓ L'équipe sénior de l'AS Football HERCHIES – TROISSEREUX est montée en D4 et s'est inscrite en coupe de France. Le dimanche 13 septembre 2026, elle jouera le 3^{ème} tour de la coupe de France à Herchies contre une équipe de R3.
- ✓ En raison de l'absence d'adhérents à l'AG du HTC Tennis club Herchies en juin 2026, la réunion a été ajournée. Etaient présents :
 - Maud BASSET, Présidente
 - Rémi BLANDUREAU, Trésorier

- Mmes PEREIRA et EVEN, Commission communale Vie associative.

- ✓ Nous avons eu la présence de deux communautés de Gens du voyage début et mi-août 2026. A Leur arrivée, M. TESTARD a entretenu un climat de confiance avec les chefs ce qui a facilité le calme dans le village. Situation un peu plus houleuse avec le deuxième. M. Le Maire était en contact avec les services compétents pour gérer ces intrusions sur notre territoire sans notre accord.
- ✓ Suite à l'épisode caniculaire de fin d'année scolaire, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis organise un achat groupé de climatiseurs mobiles pour les groupes scolaires des communes de l'agglomération. Nous avons fait la demande d'un climatiseur par classe soit 3. Ainsi qu'un pour la salle de psychomotricité et un pour la cantine qui eux doivent être validés par les services de l'agglomération car ces pièces ne font pas parties à proprement parler du groupe scolaire.
- ✓ La direction des mobilités de l'agglomération reconduit comme chaque année le dispositif « Service annuel de transport ». Ce dispositif est déployé au bénéfice des communes. Il s'agit d'un transport gratuit pour se déplacer sur le territoire de l'agglomération. Chaque année la municipalité en fait bénéficier le groupe scolaire de la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire bénéficier de nouveau ce dispositif à l'école de la commune.

Mme OUIN fait part par le biais de **Mme PEREIRA** que la mairie a été démarcher pour l'installation d'un distributeur de pizza. M. TESTARD fait remarquer qu'il s'agit d'une étude pour analyser le potentiel sur la commune et de voir éventuellement avec la pizzeria Tony. L'assemblée évoque l'idée d'un distributeur à pain.

M TESTARD informe le conseil que l'étude du projet pour l'insonorisation de la salle annexe est lancée.

Mme LALLIER informe le conseil que le boulanger ne passe plus au Plouy Louvet. Qu'elle a fait la demande mais charge à elle de démarcher les habitants du hameau afin que 6 baguettes au moins soient vendues pour qu'un passage soit rentabilisé et proposé. Possibilité de passage uniquement le vendredi.

M FRANCOIS demande ce que le conseil pense du robinet qui a été changé au cimetière. Avant trop de pression. Maintenant manque de débit. M. TESTARD explique qu'il y a deux robinets et que le deuxième permet une meilleure gestion de la consommation.

Mme HORCHOLLE rappelle que la commission fêtes et cérémonies doit se positionner sur le choix des films pour la séance du ciné rural du 19 octobre 2026.

La séance est levée à 22h45

**Le Maire,
Jean-Charles PAILLART**

**Le Secrétaire de séance
Benoît ELIE**

**La Secrétaire de séance
Amélie HORCHOLLE**